Commune de Waltenheim sur Zorn

Procès verbal du conseil municipal

SEANCE DU 21 MARS 2017

Sous la présidence de M. Jeannot KREBS, Maire *Convocation du 14 mars 2017*
Nombre de conseillers élus : 15 *Présents* : 11 *Votants* : 15

Membres présents : MM. HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis, BUCHI Alfred, BRANDSTETTER Albert, Mmes ANDRES Edith, GREGORUTTI Sylvie, ROMAN Philippe, WOLFF Mathieu, JACOB Fabien, SCHEHRER Matthieu
Excusés : DROESCH Francine (procuration à M. HORNECKER Guy), Alain EBER (procuration à M. Jeannot KREBS), ROECKEL Olivier (procuration à M. Albert BRANDSTETTER), Guillaume DUCHMANN (procuration à M. HEPP)

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. SCHEHRER Matthieu comme secrétaire de séance - *Adopté à l'unanimité.*

2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil municipal, après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil, et après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le compte administratif 2016 de la Commune comme suit :

Commune : Fonctionnement : 166 335.01 €
Investissement : 274 496.60 €
Total : 440 831.61 €

Le compte de gestion 2016 établit par le receveur municipal est approuvé.
Voté à l'unanimité

3 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Compte administratif présente un
- excédent d'investissement de **274 496.60 euros**,
- excédent de fonctionnement de **166 335.01 euros.**

Affectation des résultats :
Excédent de fonctionnement 2016 :

A la section d'investissement :
Art 1068 excédent de fonctionnement capitalisé = **166 335.01 euros**
art 001 excédent d'investissement reporté = **274 496.60 euros**

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que la Section d'investissement du compte administratif 2016 de la commune présente un excédent de 274 496.60 € et la section de fonctionnement un excédent de 166 335.01 €, décide d'affecter au compte 1068 le montant de 166 335.01 €uros au budget 2017.

Voté à l'unanimité

4 – <u>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES</u>

<u>Propositions</u> :
- Maintien des taux pour l'année 2016: Unanimité

	Taux	produit fiscal
Taxe d'habitation	17,56%	139 971.-
Taxe foncière bâti	11,49%	61 862.-
Taxe foncière non bâti	59,36%	19 351.-
Total		**221 184.-**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2017 à l'unanimité

5 – <u>VOTE DU BUDGET 2017</u>

Après que M. le Maire et M. l'adjoint aient présenté le budget 2017 et les différentes dépenses prévues à l'investissement, le Conseil décide :

- d'adopter le budget 2017 comme suit :

A la section de fonctionnement : 414 761 euros en dépenses et recettes
A la section d'investissement : 609 600 euros en dépenses et recettes

Voté à l'unanimité

6 – <u>AVENANT CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE : ACTE BUDGETAIRE</u>

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention « ACTES » signée entre la Préfecture du Bas-Rhin et la Commune de WALTENHEIM-SUR-ZORN le 31 décembre 2010 relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Ministère de l'Intérieur procède au déploiement du programme « Actes Budgétaires » permettant aussi la dématérialisation de la transmission et du contrôle des documents budgétaires. Ainsi les collectivités ayant signé une convention « ACTES » pourront procéder à la transmission dématérialisée de leurs documents budgétaires.
Un avenant à ladite convention « ACTES » doit être établi et signé.

Le Maire rappelle qu'il est titulaire d'un certificat RGS 2** lui permettant la transmission des documents par voie dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **VALIDE** la démarche de transmission dématérialisée des documents budgétaires.

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Voté à l'unanimité

7 – <u>DEMANDE DE SUBVENTION</u>

Le Maire soumet les demandes de subvention aux associations locales pour l'année 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide le versement des subventions suivantes aux associations locales
  - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Waltenheim-sur-Zorn 100.-
  - Tennis Club 100.-
  - Association Sport Culture et Loisirs 100.-
  - Association « Cheval mon ami » 100.-
  - Association pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique de Waltenheim sur Zorn et Mommenheim 100.-
  - Association des Producteurs de fruits de Schwindratzheim Waltenheim-sur-Zorn et Environs 100.-
  - Club des Ainés de Waltenheim-sur-Zorn 100.-
  - Association des Parents d'Elèves « APERPIWAWI » 100.-
  - Association des joueurs de Pétanques 100.-
  - Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de Waltenheim-sur-Zorn (subventions 2016 + 2017) 200.-

Et une subvention exceptionnelle de 86 €uros à l'Association Une Rose, Un Espoir de Truchtersheim

Voté à l'unanimité

8 – <u>SUBVENTION CLASSE DE MER : ECOLE ELEMENTAIRE</u>

VU la demande de subvention présentée par le regroupement pédagogique Intercommunal Wingersheim-les-4Bans et WALTENHEIM-SUR-ZORN en vue d'organiser une classe de mer en Normandie du 07 au 13 mai 2017 au centre « Les Esneques » à Courseulles-sur-Mer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide de verser une subvention de 50 €uros (10 € par jour pour 5 nuitées) par élèves participant à la classe de mer du 07 au 13 mai 2017 au centre « Les Esneques » à Courseulles-sur-Mer soit la somme totale de 600 € pour 12 élèves de WALTENHEIM-SUR-ZORN

- Décide de verser cette participation à la Coopératives Scolaire de l'Ecole Elémentaire de WALTENHEIM-SUR-ZORN (montant prévu au budget primitif 2017)

Voté à l'unanimité

9 – CONTRAT DE RURALITE : PISTE CYCLABLE –DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL

Le Maire informe le Conseil Municipal que :

- l'Etat a débloqué des crédits spécifiques pour les territoires ruraux
- les travaux de la réalisation de la voie douce Waltenheim-sur-Zorn – Mommenheim ont été retenus dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), à savoir :

➢ **Accès du contrat mobilité :**
Développement d'une liaison douce sur le territoire du Pays de la Zorn
Mais également favoriser et sécuriser l'accès vers la gare
Montant TTC des travaux : **828 530 €**

VU le Contrat de Ruralité pour le territoire du Pays de Saverne, Plaine et Plateau élargi à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn**,**
VU la réalisation de la Voie douce Mommenheim – Waltenheim-sur-Zorn,
Considérant l'inscription de ce projet au Contrat de Ruralité,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➢ **DÉCIDE** la réalisation de ces travaux sur l'exercice 2017.
➢ **ARRETE** le plan de financement pour l'exercice 2017 comme suit :

Commune de MOMMENHEIM	**Commune de WALTENHEIM SUR ZORN**
414 265 € TTC	414 265 € TTC
	Soit 345 220 € HT
Contrat de ruralité	90 000 €
Autofinancement	255 220 €

➢ **SOLLICITE** l'aide de l'état au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement pour la réalisation de la voie douce Waltenheim-sur-Zorn - Mommenheim

Voté à l'unanimité

10 – ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition pour l'achat de la parcelle appartenant à Monsieur Douglas WIEMER cadastré Section 29 parcelle n° 496 de 0.89 ares située au lieu-dit « Hulmann »
Suite à la rencontre avec le propriétaire, un commun accord a été trouvé pour l'achat de la parcelle au prix de 400 €uros l'are.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CHARGE** le maire de procéder à l'achat de cette parcelle
- **CHARGE** le Maire de procéder à toutes opérations administratives
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier

Voté à l'unanimité

11 – TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose qu'il serait nécessaire de faire réaliser les travaux de voirie sur le chemin rural en prolongement de la rue de l'église reliant le chemin menant au château d'eau sur une longueur totale de 425 ml environ.
Il présente le descriptif des travaux qu'il conviendrait de réaliser à savoir :
- préparation du support, confection d'un avaloir dessableur, voirie béton, reconstitution des accotements,
Considérant que ces travaux sont nécessaires

VU les offres présentées par FEHR CONSTRUCTION et VOGEL,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De faire réaliser les travaux selon devis s'élevant à 56 400 €uros TTC Environ
- De confier ces travaux à l'entreprise FEHR CONSTRUCTION de REICHSHOFFEN (seule entreprise réalisant la voirie béton)
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier

Voté à l'unanimité

12 – <u>PARTICIPATION AUX TRAVAUX</u>

Suite aux travaux de réfection du chemin en prolongement de la rue de l'église reliant le chemin au château d'eau pour un montant total de 56 500 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte une participation à 50 % du HT des travaux soit 25 000 €uros maximum de l'Association Foncière de WALTENHEIM-SUR-ZORN

Voté à l'unanimité

13 – <u>CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS</u>

Dans le cadre de la réalisation de la voie douce Waltenheim-sur-Zorn – Mommenheim et en vue de la mise en œuvre et de la gestion d'une passerelle sur le canal de la Marne au Rhin
Monsieur le Maire donne lecture au membre du conseil municipal du projet de convention de superposition d'affectations au profit de la commune de Waltenheim-sur-Zorn, relative à la gestion exercée par l'établissement public de l'Etat à caractère administratif Voies Navigables de France (VNF) sur le Domaine Public Fluvial (DPF)
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la convention de superposition d'affectations
- Autorise le maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

Voté à l'unanimité

14 – <u>LIGUE CONTRE LE CANCER : CONVENTION</u>

Dans le cadre de la politique Santé publique
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- S'engage à interdire la consommation de tabac sur les aires de jeux pour enfants par convention de partenariat entre la Commune de WALTENHEIM-SUR-ZORN et le Comité de la Ligue Nationale contre le Cancer
- Autorise le maire à signer cette convention

Vote : Pour : 11 Abstention : 4

15 – INDEMNITE DE SINISTRE

Suite au sinistre survenu le 5 novembre 2016 à la salle polyvalente consécutif à un vandalisme (enseigne « salle polyvalente » arrachée)
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte l'indemnité proposée par GROUPAMA s'élevant à la somme de 573 € pour solde de tout compte (cinq cent soixante-treize euros)

Voté à l'unanimité

16 – DIVERS

- prochaine réunion du conseil prévue le 28 mars 2017
- indemnité Laemmel
- Nettoyage de printemps
- inauguration voie douce prévue le 1er juillet 2017

Le Maire
KREBS Jeannot,
(Procuration de EBER Alain)

Les adjoints
M. HORNECKER Guy,
(Procuration de DROESCH Francine)

M. HEPP Jean-Denis,
(Procuration de DUCHMANN Guillaume)

M. BUCHI Alfred,

M. BRANDSTETTER Albert,
(Procuration de ROECKEL Olivier)

Les conseillers municipaux

Mme ANDRES-FISCHER Edith,

Mme DROESCH Francine,
absente

M. DUCHMANN Guillaume,
absent

M. EBER Alain,
Absent

Mme GREGORUTTI Sylvie,

M. JACOB Fabien,

M. ROECKEL Olivier
absent

M. ROMAN Philippe,

M. SCHEHRER Matthieu,

M. WOLFF Mathieu